



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 27.01.2023

**AMPLIATION DE LA PLAINTÉ CONTRE LE
GOUVERNEMENT DE L'ESPAGNE A LA COUR SUPRÊME
ET A LA COMMISSION EUROPÉENNE**

Le 27.01.2023, l'alliance Denunciantes del Autoritarismo Judicial (Dénonciateurs de l'autoritarisme judiciaire) a déposé une plainte ampliative contre le gouvernement, auprès de la Cour suprême et de la Commission européenne.

La plainte précédente a été envoyée le 11.11.2022 et la Commission européenne y a donné suite le 25.11.2022, après son enregistrement sous le numéro Ares(2022)8174536, dans l'unité F.3 - Économies des États membres I (Croatie, Espagne) de la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne. Il s'agit d'un événement sans précédent, car jamais auparavant la Commission européenne n'avait enquêté sur une plainte contre un gouvernement.

La Cour suprême n'a même pas encore notifié son enregistrement et son lancement.

La plainte demande que tous les gouvernements des États membres de l'Union européenne se voient offrir la possibilité d'apparaître comme des parties lésées, établissant ainsi un nouveau moyen de contrôle du gouvernement.

Dans cette plainte ampliative, les infractions découlant de plusieurs nominations de ministres, de magistrats de la Cour constitutionnelle, du procureur général de l'État, du président du Conseil d'État et du président de la CEI sont dénoncées.

Elle dénonce le manque de renouvellement du Conseil général du pouvoir judiciaire et la promotion par le gouvernement et le parlement de la criminalité commune et institutionnelle, ainsi que la criminalisation des juges.

La corruption législative et exécutive dans les fonds européens est également dénoncée. Les crimes relatifs à la transposition des directives

de l'Union européenne sont dénoncés, tant dans leur approbation que dans la contrainte exercée sur le Parlement et les autres institutions pour leur approbation illégale, avec usurpation du Gouvernement.

D'autres faux documents sont dénoncés, dans les arrêtés royaux, dans les données sur le chômage et dans les données sur les affiliés à la sécurité sociale.

L'enrichissement par des subventions non remboursables du financement de l'acquisition de logements pour ce que le gouvernement appelle la location sociale est dénoncé.

Le manque de transparence du gouvernement est également dénoncé, ce qui constitue une preuve de l'évidence de la criminalité du gouvernement. Il n'y a jamais eu de gouvernement avec autant d'opacité.

Il est dénoncé que le Parlement n'a pas respecté la loi, exerçant son contrôle obligatoire sur le gouvernement, permettant la corruption et le totalitarisme du gouvernement.

Le dernier chapitre relate le détournement de fonds vers les Catalans.

Outre les membres du gouvernement, les hauts fonctionnaires suivants sont dénoncés : Mercedes Cabrera Orejas comme directrice générale des relations avec les Cortes (DGRC), Rafael Simancas Simancas comme secrétaire d'État aux relations avec les Cortes et aux affaires constitutionnelles, Meritxell Batet Lamana comme présidente du Congrès des députés, Laura Díez Bueso comme directrice générale des affaires constitutionnelles et de la coordination juridique du ministère de la Présidence et comme magistrat de la Cour constitutionnelle, Juan Carlos Campo Moreno en tant que magistrat de la Cour constitutionnelle, ainsi que membre du gouvernement, Dolores Delgado García en tant que procureur général de l'État, Jaume Asens Llodrà, membre du Congrès, et José Félix Tezanos Tortajada, directeur du Centre de recherches sociologiques (CIS).

Comme pour la plainte précédente, cette extension a été envoyée avec une copie visible à des dizaines de membres du Congrès, qui ont également été informés de l'enquête de la Commission européenne sur la plainte précédente.

Nous nous référons également à la récente procédure en plénière du Parlement européen contre le gouvernement espagnol.

www.contraautoritarismojudicial.org